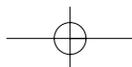
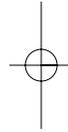


# Les racines du judo français

## Histoire d'une culture sportive



**Presses Universitaires de Bordeaux**  
Université Michel de Montaigne Bordeaux 3  
Domaine Universitaire  
33607 PESSAC CEDEX — FRANCE  
e-mail : pub@u-bordeaux3.fr  
site internet : www.pub.u-bordeaux3.fr  
ISBN : 2-86781-368-9

© Presses Universitaires de Bordeaux, Pessac, 2005

**Michel Brousse**

**Les racines du judo français**  
**Histoire d'une culture sportive**

Préfaces de

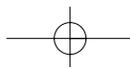
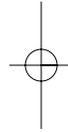
Jean-Luc ROUGÉ  
Président de la Fédération Française de Judo

Bernard LACHAISE  
Professeur d'Histoire contemporaine

*Collection « Regards croisés sur le sport »*

PRESSES UNIVERSITAIRES DE BORDEAUX

Cet ouvrage est dédié  
*à Pierre Brousse,*  
*à Jean Gailbat,*  
*aux pionniers du judo français*



---

## Remerciements

---

*L'ouvrage qui suit est issu d'une thèse soutenue à l'Université Victor Ségalen de Bordeaux. Cette étude a débuté sous la direction du professeur Jacques Thibault. Après sa disparition prématurée, c'est le professeur André Rauch de l'Université Marc Bloch de Strasbourg qui a assuré la majeure partie de la direction de la recherche. Son attention constante, ses conseils et la rigueur de ses exigences dans la direction de ce travail m'ont ouvert des voies souvent difficiles mais déterminantes dans l'achèvement de ce travail qui lui doit beaucoup. Je tiens à exprimer toute ma gratitude au professeur Bernard Lachaise, doyen de l'UFR d'histoire de l'Université Michel de Montaigne de Bordeaux, pour la précision de ses remarques et la pertinence de ses conseils. Serge Fauché, directeur de la Faculté de Sports et de l'Éducation Physique de Bordeaux, m'a également apporté son soutien.*

*La question de l'accès à l'information est longtemps restée cruciale. Elle a donné lieu à un patient travail de recherche qui n'aurait pu aboutir sans une contribution collective. Au premier rang de ces personnes, je souhaiterais distinguer mon père dont l'enseignement est toujours resté fidèle aux principes que lui avaient transmis ses premiers professeurs japonais, les maîtres Kawaishi, Abe et Michigami. À côté de lui, mes remerciements respectueux et amicaux vont à Jean Gailhat qui a patiemment répondu à mes questions et m'a communiqué ses précieuses archives ainsi qu'à François Besson, directeur sportif de la Fédération Internationale de Judo, qui a accompagné mes efforts et largement facilité mes enquêtes. De nombreuses personnes ont été sollicitées pour mener à bien ce travail qui a trouvé un prolongement inattendu lors de la célébration du cinquantième anniversaire de la Fédération Française de Judo. L'aide fédérale apportée alors a été très importante et je voudrais exprimer toute ma reconnaissance au président Michel Vial et à ses collaborateurs pour leur assistance morale et matérielle et surtout pour la confiance qu'ils m'ont témoignée. L'ouvrage fédéral et sa réédition ont indéniablement permis que se développe une dynamique autour de l'histoire du judo en France. Je tiens à exprimer toute ma gratitude au président Jean-Luc Rougé pour son soutien indéfectible dans l'œuvre entreprise.*

*J'adresse mes respectueuses salutations à Monsieur Kano Yukimitsu pour m'avoir permis d'accéder aux richesses du Musée de l'Institut du Kodokan à Tokyo et de reproduire certains documents d'une grande rareté. Une mention particulière doit être faite de l'efficacité et de la gentillesse de Christophe Meunier, de l'iconothèque de l'INSEP qui rend accessible les trésors photographiques de l'École de Joinville.*

*J'ai un grand plaisir à remercier également Daniel Bonét-Maury, Pierre Jazarin, André Ertel, Roméo Carréga, Henri Lamendin, Jean Giraud qui m'ont fait part de leur riche expérience et m'ont confié une documentation sans laquelle cette étude aurait été très incomplète.*

*Je suis redevable auprès de tous ceux qui sans hésiter ont accepté de répondre aux interviews, ont communiqué leurs documents, dévoilé leur histoire. Par leurs connaissances et leur accueil chaleureux, ils m'ont beaucoup aidé.*

*Parmi ceux-ci : Abe Ichiro (Japon) ; Marcel Avril ; Awazu Shozo ; John Barnes (G-B) ; Georges Besse ; Armand Borsi ; Richard Bowen (G-B) ; Patrick Cholley (CIO-Lausanne) ; Jean-Paul Coche ; Henri Courtine ; Bernard d'Auzac de La Martinie ; Jacques Delvaux ; Richard Desbonnet ; Marc Eyrolles ; Jacques Faizant ; Marie-Thérèse Feugère ; Christian Gaildraud ; Jean-Louis Gay-Lescot ; Geoff Gleeson (G-B) ; Brian Goodger (G-B) ; Jennifer Hargreaves (G-B) ; Dennis Helm (E-U) ; Jean-François Hernandez ; Madeleine Ithurriague ; Madame Kawaishi ; Kawaishi Norikazu ; Jean Lafosse ; Émile Lagache ; Josette Lautrey ; Pierre Le Baud ; Jacques Le Troquer ; Trevor Leggett (G-B) ; Isabelle Lemercier (Musée du sport) ; Jan Malmstedt (Suède) ; Micheline et Pierre Martel ; Michigami Haku ; Murata Naoki (Musée du Kodokan) ; Charles Palmer (G-B) ; Henry Plée ; Pierre Roussel ; Kjell Salling (Norvège) ; Michel Silice-Feldenkrais (Israël) ; Robert Smith (E-U) ; Alain Valin ; David Waterhouse (Canada).*

*D'autres personnes dont les noms sont cités dans le texte ont contribué à cette recherche. Qu'ils soient aussi remerciés. Je voudrais également citer le professeur Michel Gauthier de l'Université Michel de Montaigne de Bordeaux qui a fait preuve de son amitié en s'attachant au travail combien fastidieux de relecture du texte. D'autre part, je ne remercierai jamais assez mon épouse pour son soutien quotidien, sa compétence universitaire et son aide inestimable.*

*Je tiens à féliciter Isabelle Foucher et Antoine Poli des Presses Universitaires de Bordeaux pour leur gentillesse, leur compétence et le soin qu'ils ont apporté à la réalisation de cette publication.*

*Aucune des personnes mentionnées ne saurait être tenue pour responsable des erreurs dont cette thèse ne peut être exempte ou des analyses présentées qui n'engagent que l'auteur.*

---

## Préface de Jean-Luc Rougé

---

À peine un siècle après son introduction, le judo, art japonais par excellence, se situe au premier rang des sports français. La Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées est une référence et un modèle pour bon nombre de pays étrangers. Les chiffres traduisent cette réussite nationale et internationale : près de 600 000 licenciés, 5 500 clubs, 37 000 ceintures noires, 40 000 dirigeants bénévoles. Depuis 1975, dans les différents championnats du monde, les compétiteurs français ont remporté 95 médailles dont 29 en or. Dans les championnats olympiques, ils ont conquis 35 places d'honneur dont 10 titres. Le succès du judo français n'est pas dû au hasard, mais à l'engagement et au travail de tous ceux qui ont mis leur détermination et leur passion au service du développement de la discipline. En s'adaptant à l'évolution de la demande sociale mais en préservant les valeurs du judo, nos prédécesseurs ont su offrir aux générations actuelles un patrimoine de grande qualité. La force du judo français réside dans cet équilibre en permanence reconstruit entre enseignement et compétition, entre tradition et modernité.

L'histoire de cet héritage culturel a été écrite par Michel Brousse. Dans *Les racines du judo français*, il expose avec minutie le détail des évolutions et des influences dans la construction l'image du judo actuel. Les valeurs de maîtrise de soi, d'invincibilité acquises par la méthode japonaise sont inscrites dans l'histoire de la société française et dans les relations entre la France et le Japon. Fils d'un pionnier du judo toulousain, excellent compétiteur de niveau international, Michel Brousse a su exploiter sa connaissance du milieu pour faire un travail d'une grande rigueur. Devenu historien du sport et plus particulièrement du judo, il nous livre une étude très riche d'enseignements et très bien documentée. Cette recherche est tout d'abord originale car elle s'appuie sur des archives inexploitées ou plus encore ignorées. Les documents rassemblés ici sont nombreux, rares et importants. Ils illustrent abondamment le texte et montrent l'intérêt immédiat et constant qu'à suscité l'art japonais. À cet ensemble de sources souvent inédites, s'ajoute une bibliographie d'une grande richesse inaccessible jusqu'alors en langue française qui ravira tous les spécialistes avides de mieux connaître notre discipline.

La Fédération Française de Judo a toujours été attachée à préserver les liens étroits unissant le judo et le jujutsu. Michel Brousse nous démontre à quel point cette démarche est fondée par l'histoire du judo dans notre pays. Le réalisme des techniques du judo associé à la maîtrise de soi garantit la dimension utilitaire du judo dans le domaine de la défense personnelle. Edmond Desbonnet, la police, l'armée, puis Maître Kawaishi et ses élèves ont chacun à leur manière contribué à maintenir un équilibre et des relations que nous souhaitons continuer à développer en parallèle.

Le livre anniversaire réalisé par Michel Brousse pour la célébration du cinquantième de la fondation de la Fédération Française de Judo trouve dans cet ouvrage un approfondissement de qualité. Qu'il s'agisse de la partie consacrée à l'« art du combat » ou de celle traitant de la « maîtrise de soi », les faits relevés et les analyses présentées indiquent avec précision la part du contexte et le rôle des pionniers qui se sont enthousiasmés pour l'art japonais. Nous savons tous combien nos professeurs se sont dévoués pour apprendre sans cesse de leurs maîtres japonais et à quel point ils se sont sans relâche employés à transmettre leur savoir à leurs élèves. L'« esprit du judo français », ses valeurs, sa culture, se trouvent entiers contenus dans son histoire. Moshe Feldenkrais, Maître Kawaishi, Paul Bonét-Maury ont ouvert la voie aux nouvelles générations de pratiquants. Ils ont posé les bases du développement que l'on connaît aujourd'hui. Le judo français a toujours montré une grande déférence à l'égard du judo japonais, mais il n'en a pas moins gardé sa spécificité et son autonomie. Sur le plan technique et pédagogique tout d'abord, puis sur le plan organisationnel, la France a toujours affirmé sa singularité. Les raisons sont nombreuses. Elles tiennent à la fois aux particularités de notre législation sportive, aux intentions des pionniers et aux caractéristiques de la mentalité française. Elles sont ici clairement exposées.

À l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, le judo français s'engage dans une nouvelle époque faite de nombreux défis. Le projet de développement rassemble toutes les forces du judo français. Il vise à renforcer les actions de proximité avec les clubs, à améliorer les performances de nos champions et de nos structures, mais aussi à promouvoir la culture et les valeurs de notre sport. Ces valeurs sont notre histoire. C'est un héritage que nous avons le devoir de léguer aux générations futures de judoka.

Jean-Luc ROUGÉ  
Ceinture noire 8<sup>e</sup> dan

Président de la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées

---

## Préface de Bernard Lachaise

---

Qui mieux que Michel Brousse pouvait écrire une histoire du judo en France ? Fils d'un judoka de l'après-guerre, devenu 7<sup>e</sup> dan, pionnier du judo en Languedoc et professeur de judo à Toulouse, lui-même 6<sup>e</sup> dan, membre de l'équipe de France dans les années 1970, entraîneur auprès de la Fédération Française de Judo et de l'Union Européenne de Judo dans les années 1980, chargé des relations de la Fédération Internationale de Judo avec les médias lors des Jeux olympiques de Sidney et d'Athènes, Michel Brousse a une longue expérience personnelle et familiale du judo, de la base au plus haut niveau, à l'échelle nationale et internationale.

Mais à cette remarquable et exceptionnelle connaissance interne de l'objet d'étude, Michel Brousse ajoute toutes les qualités de l'historien. Professeur agrégé à l'UFR de STAPS de l'Université Victor Ségalen-Bordeaux II, Michel Brousse a, au fil des années, acquis une solide pratique pédagogique appuyée sur une constante recherche et une réflexion pluridisciplinaire, toujours à l'affût de l'enrichissement fourni par l'ouverture intellectuelle vers toutes les disciplines, qu'il s'agisse de la psychopédagogie, de la sociologie, de l'anthropologie ou de l'histoire. De cette démarche d'enseignant, le livre consacré à l'histoire du judo porte tous les fruits, dans la définition de l'objet, les méthodes et la démonstration.

Michel Brousse affirme d'emblée son ambition de réaliser « l'histoire d'une culture sportive ». Il le prouve en intégrant constamment le judo proprement dit dans l'espace et le temps français du XX<sup>e</sup> siècle, dans l'histoire du sport et des loisirs mais aussi dans l'histoire culturelle, sociale et politique de la France contemporaine. Il réussit à distinguer et à expliquer la réalité du judo et l'imaginaire de cette discipline. Il définit ce qu'il appelle « la culture judo » et son identité en France. La périodisation choisie est très logique et convaincante : il s'agit de la phase d'implantation et d'enracinement du judo en France, de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à la fin des années 1950. Si Michel Brousse évoque peu la phase de large diffusion qui suit, que cela ne décourage pas les judoka d'hier – les « baby-boomers » qui ont connu le tatami dans les années 1960... – et les adeptes du judo du début du XXI<sup>e</sup> siècle de se plonger dans ce livre : ils comprendront pourquoi et comment le sport qu'ils pratiquent – ou ont pratiqué – est devenu ce qu'il est.

Que Michel Brousse consacre une partie entière à « écrire l'histoire du judo français » peut paraître surprenant et inciter un lecteur pressé à tourner plus vite les pages pour en arriver aux apports de la recherche ! Ce serait une erreur car la longue présentation de la méthode et surtout des sources est un modèle du genre dont beaucoup d'apprentis historiens devraient s'inspirer. L'auteur utilise toutes les sources de l'historien, des archives publiques aux archives privées, des sources écrites aux sources orales. Et pour les sources, comme pour la bibliographie, Michel Brousse s'appuie sur une documentation nationale et internationale. Il maîtrise parfaitement son sujet, comme il l'avait déjà montré dans une étude plus générale publiée en 1996 sur *Le Judo, son histoire, ses succès* dans le cadre du cinquantième anniversaire de la Fédération française de judo. Il sait manier ses sources, garder constamment l'esprit critique et rester modeste quand la source ne peut pas apporter toutes les réponses.

Enfin, l'histoire du judo en France est un travail fort bien construit, dépassant toujours la description pour être démonstration argumentée et précise. Dans un premier temps, de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle aux années 1930, c'est l'histoire d'un art du combat. Michel Brousse évoque le premier combat de jujutsu à Paris en 1905, dans un contexte où le Japon attractif à la fin du siècle « un des pays les plus curieux » (Reclus) devient le Japon impérialiste et dangereux avec sa victoire contre la Russie. Après une phase d'engouement, « oui, le Parisien est jiu-jitsuite » (Jules Clarétie), le jujutsu connaît un coup d'arrêt aussi brutal que son lancement. Il faut attendre un second temps, des années 1930 aux années 1950, pour que le jujutsu cède la place au judo dont l'image est différente, non plus sport de défense mais école de maîtrise de soi. Et Michel Brousse montre la naissance d'un judo français grâce à l'adaptation du modèle japonais à la culture nationale. Très vite, le judo français rayonne, dominant largement dans les compétitions européennes des années 1950 ce qui n'exclut pas des conflits de personnes, de pratiques et des difficultés qui annoncent une rupture au tournant des deux décennies.

Les mérites de Michel Brousse sont grands car il réussit à écrire une histoire sérieuse mais pas ennuyeuse, plurielle dans son approche, riche car tout y trouve place, le jujutsu aux Folies-Bergère comme les pères fondateurs du judo français – Moshe Feldenkrais, Kawaishi Mikinosuke, Paul Bonét-Maury –, la géographie de l'implantation du judo ou la sociologie des judoka et bien d'autres apports !

Il aurait été dommage que le fruit du travail de Michel Brousse restât confidentiel et la publication de cette histoire du judo en France est la bienvenue. Au-delà des passionnés du judo, le livre de Michel Brousse s'avèrera indispensable à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire culturelle de la France du XX<sup>e</sup> siècle.

Bernard LACHAISE  
Professeur d'Histoire contemporaine  
Directeur de l'UFR d'Histoire de l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3

---

## Introduction

---

Le judo est, de nos jours, une des activités sportives les plus pratiquées en France. Admirée pour ses 580 000 licenciés, pour les performances de ses champions et la qualité de ses structures, l'organisation fédérale, citée en exemple et prise pour modèle par les instances du sport, donne une impression d'excellence. À l'opinion interne du milieu sportif, le judo français ajoute l'avis favorable des sondages d'opinions<sup>1</sup>. Mais, en même temps qu'ils valorisent des faits essentiellement perçus comme les preuves d'une grande adaptabilité à l'évolution de la société, les points de vue élogieux laissent paraître une représentation quelque peu imaginaire de la discipline et de ses adeptes. Parce que l'on dit que le judo est autre chose qu'un sport, parce que son enseignement est censé placer la transmission des valeurs au-dessus de celle des techniques, ses clubs et ses « écoles » sont recherchés comme autant de centres d'éducation supplémentaire, des lieux qui compenseraient les déséquilibres dus aux conditions de la vie quotidienne moderne et offriraient la perspective d'un épanouissement personnel.

Invincibilité, maîtrise de soi, respect de l'ordre et des traditions sont, pour le témoin extérieur, comme une conséquence directe de cette pratique. Mais, l'art japonais est-il un moyen de défense, une méthode d'éducation ou une activité sportive, et s'agit-il là de la méthode fondée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle au Japon par Kano Jigoro, de la pratique introduite des décennies plus tard en France ou de ce qu'elle est devenue à l'issue de son adoption par la population

---

<sup>1</sup> Voir par exemple le sondage BVA/UAP/Europe 1, *Les Français et le Judo*, commenté dans l'émission « Studio Sports » du jeudi 22 août 1985 à 20 heures sur Europe 1. Document BVA du 14 août 1985.

française<sup>2</sup>? Après avoir intrigué les observateurs qui le percevaient comme une discipline très marginale dans le milieu sportif, le judo a une spécificité maintes fois décrite mais rarement interrogée.

Définir le judo en tant qu'objet d'histoire consiste tout d'abord à appréhender ce que « faire du judo » veut dire d'un point de vue individuel et collectif. En tant que pratique individuelle, la méthode japonaise, construit sa signification sur trois domaines : la défense personnelle, l'exotisme intellectuel et le rationalisme scientifique. Trait caractéristique, ces perspectives ne sont pas exclusives. Leur interdépendance est vécue par les pratiquants comme un élément indispensable à l'unité et à la cohérence de la méthode. La difficulté pour l'historien réside dans la richesse de cette polysémie et dans les apparentes contradictions qui sépareraient ou opposeraient, selon des critères actuels, des composantes pourtant profondément interpénétrées à l'époque des premiers temps du judo français.

Le premier pilier de la définition de l'art nippon est, avant tout, celui de la méthode de défense individuelle dont la réputation repose sur la figure emblématique de l'invincible guerrier japonais. Le judo est perçu comme un art du combat. Très fréquemment, ceux qui viennent s'inscrire dans un dojo viennent pour « apprendre à se battre ». Mais, d'où vient cette perception et pourquoi faudrait-il apprendre à se battre? Pourquoi ces techniques mystérieuses qui donneraient l'invulnérabilité promise par les affiches possèdent-elles ce pouvoir d'attraction? La promotion de l'art du combat est-elle liée à une insécurité urbaine réelle ou révèle-t-elle une exploitation d'un « marché de la peur »? L'adhésion collective à une méthode de défense exprime-t-elle une crainte nouvelle du quotidien ou la volonté d'une affirmation de soi qui serait une réaction d'insécurité ou de malaise face au contexte social, en particulier durant les années 1940?

Le second attrait touche à la dimension spirituelle. Art martial, le judo est aussi considéré comme une porte d'accès à la sagesse orientale. La méthode japonaise unit dans la même action la formation du corps et de l'être. Cet impact est celui de l'Orient.

---

<sup>2</sup> L'écriture des noms propres respecte l'usage japonais pour lequel le prénom suit le nom de famille. On lira donc Kano Jigoro.

Les mythes fondateurs et les thèmes mobilisateurs que l'on rencontre dans les supports de l'image et du discours sur la méthode japonaise révèlent aussi la perception que les Français se font du Japon et des conceptions philosophiques orientales. La nature du savoir technique offre une troisième perspective, celle d'une science du mouvement efficace. Elle révèle une connaissance qualifiée de scientifique qui permet au petit de battre le grand, au faible de battre le fort. Aux muscles volumineux du lutteur, le Japonais oppose sa connaissance de l'anatomie du corps humain. Accessible à celui qui n'a hérité ni la puissance physique, ni la noblesse des origines sociales, la méthode japonaise s'offre à quiconque en accepte la discipline. L'utilisation de l'argument scientifique dans l'art du combat est une originalité. Le discours qui place l'intelligence du geste au-dessus de la force brute euphémise l'affrontement. Le renouvellement de l'approche est aussi un renouvellement de l'image et des publics. Le degré de contribution de chacun de ces axes dans la construction des représentations de la méthode japonaise sera distingué en fonction de l'évolution des contextes temporels, géographiques et sociaux.

Définir l'« esprit » ou la « culture judo » revient à appréhender les éléments constitutifs d'une l'identité collective. Car, étudier la culture, c'est étudier l'ensemble des habitudes ou des aptitudes apprises par un individu en tant que membre d'une société ; c'est-à-dire, pour reprendre les analyses de Claude Levi-Strauss, considérer la culture comme un ensemble ethnographique qui relie les membres d'un groupe et les distingue en termes d'écarts significatifs par rapport à d'autres communautés<sup>3</sup>. Ainsi, en tant que pratique collective, le judo représente-t-il une société hiérarchisée, ritualisée. L'activité renvoie alors à un partage de codes et de valeurs importés. Devenir judoka implique de se conformer aux usages établis pour et par la communauté. Règles de conduite, de préséance, d'accès au savoir, mais aussi sujétion ou autorité en fonction du niveau d'expertise et de l'ancienneté dictent les comportements et forment le quotidien de l'élève comme celui de l'expert. Les traces culturelles et les modes de sociabilité prennent ici toute leur importance. Reflétée par la décoration des lieux de

---

<sup>3</sup> Claude Levi-Strauss, *Anthropologie structurale*, Paris, Plon, 1990 (1958), 452 p.

pratique, l'agencement des adeptes, la structuration de la leçon, ou encore par les modalités de promotion dans la hiérarchie des degrés d'expertise, la culture du judo est vécue corporellement et intellectuellement comme un rapport au maître et à la discipline. L'adhésion aux valeurs se juge à l'attitude du corps, au comportement de disciple.

Dans la thèse présentée ici, le judo parce qu'il ne saurait être réduit à une simple collection de gestes techniques est considéré au travers de l'ensemble de ses composantes comme un fait de culture importé. Rendre compte de son histoire suppose une méthodologie en rapport avec l'objet étudié. En tant qu'activité humaine, le judo se trouve à l'intersection de deux civilisations entre lesquelles il jette un pont. Lieu de rencontre privilégié entre l'Orient et l'Occident, l'art japonais s'enrichit des différences et des interactions. Miroir culturel, il reflète l'évolution de la société qui l'accueille car, dans le même temps, il en devient le produit. Mettant en jeu le corps pour mieux accéder au développement de la personne, le judo possède un autre trait distinctif. Sous l'apparence d'une méthode de défense, l'art du combat japonais nie la violence et se fixe pour finalités la mise en commun des énergies, le respect et l'entraide mutuelle.

La réalité de l'image, sa constitution ou sa fabrication, son évolution ou son exploitation, sont autant d'éléments indispensables à l'analyse historique du développement des structures et des représentations qu'évoque la méthode japonaise en France. L'histoire du judo apparaît comme celle d'un objet culturel assimilé puis transformé par la société qui l'intègre comme une voie éducative originale et une nouvelle habitude du corps. Comprendre le processus d'« appropriation » de l'art japonais, analyser le rôle des « interférences temporelles » impliquent, selon les termes du spécialiste de l'histoire moderne Daniel Roche, de « penser le rapport aux idées autrement qu'en termes de détermination ou d'influence, autrement aussi qu'en tant que révélateur d'un discours ou d'une textualité explicable par elle-même mais en retrouvant les structures qui organisent les usages et les pratiques collectives »<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> Daniel Roche, « Une déclinaison des lumières », dans Jean-Pierre Rioux, Jean-François Sirinelli, *Pour une histoire culturelle*, Paris, Le Seuil, 1997, p. 32.

L'histoire culturelle privilégie les valeurs, les formes, les symboles. Le choix de cette approche soulève la question des moyens et des méthodes. Les indicateurs qui ont été retenus sont ceux susceptibles de résoudre les problèmes inhérents au lien des représentations collectives et des conduites personnelles. Ainsi, l'analyse prend-elle en compte l'examen des lieux et des milieux concernés, les modes de sociabilité ainsi que les mécanismes d'élaboration et de transmission des éléments constitutifs de la culture propre au judo. Les contributions individuelles et les promotions identitaires sont également l'objet d'une attention particulière tout comme les traces culturelles laissées par les supports que représentent le livre, la presse, le cinéma mais aussi la chanson, la carte postale, l'affiche ou toute autre manifestation de la culture populaire. L'ensemble des faits relevés a pour objet de permettre l'identification et la construction des événements jalonnant et distinguant les différentes périodes par les ruptures qu'ils révèlent ou provoquent.

Il appartient à cette étude de démontrer la constitution de l'identité culturelle du judo en France. Antoine Prost l'affirme : « Il n'est de culture que partagée, car la culture est médiation entre les individus qui composent le groupe. Mais la culture est aussi médiation entre l'individu et son expérience : elle est ce qui permet de penser l'expérience, de se la dire à soi-même en la disant à d'autres. »<sup>5</sup> Une difficulté de l'histoire culturelle réside dans le rapport de l'expérience au discours. « Quel vécu se lit dans la culture ? »<sup>6</sup> L'enquête devient plus lourde car elle est multidimensionnelle. En présence de récits historiques ne distinguant pas les faits des légendes et des suppositions, il était indispensable de construire un corpus d'archives jusqu'alors non constitué et, pour pallier la carence des documents écrits et scruter l'expérience individuelle afin de mieux la comparer au message qu'elle génère, d'avoir recours aux techniques de l'histoire orale et aux témoignages des acteurs. Définie de façon opératoire par Jean-François Sirinelli, l'histoire culturelle se fixe pour objectif l'« étude des formes de représentation du monde au sein d'un groupe

<sup>5</sup> Antoine Prost, « Sociale et culturelle indissociablement », dans Jean-Pierre Rioux, *ouvr. cité*, p. 144.

<sup>6</sup> *Ibidem*, p. 145.

humain [...] et en analyse la gestation, l'expression et la transmission. »<sup>7</sup> Se situant dans la même perspective, l'étude qui suit se centre sur les phénomènes de pénétration et d'appropriation de l'art japonais par la culture française, c'est-à-dire sur la constitution de l'héritage des signes et des symboles, des figures héroïques et des valeurs qui constituent la culture et l'« esprit » du judo français. La phase d'enracinement de l'art japonais détermine la nature et l'ampleur de la phase de diffusion qui lui succède. En raison de l'étendue du sujet, cette seconde étape parfois qualifiée de phase de circulation ne sera qu'évoquée.

La thèse présentée considère que la réussite de l'implantation de la méthode japonaise repose sur trois notions fondamentales qui sont l'acculturation, l'altérité et l'autonomie. Ces éléments constituent une grille de lecture et d'explication des origines du judo et de son intégration à la culture française. Pour effectuer cette démonstration, il conviendra, dans un premier temps, d'analyser l'art nippon dans le Japon des années 1880, de préciser la nature de la méthode, son contenu, les finalités et la personnalité de son fondateur, ceci afin de mieux apprécier les décalages et les transformations induites par les phénomènes de transfert et d'appropriation autant dans les représentations collectives, que dans les gestes techniques exécutés ou dans les publics concernés.

L'acculturation n'est pas fortuite ; elle est volontaire et programmée. « Souvenez-vous enfin que j'ai fait le nécessaire pour que se constitue un judo vraiment français. À vous de le garder tel. Le judo c'est comme le blé ou le riz : il doit s'adapter au terroir », déclarait Maître Kawaishi, en 1956, lors de la célébration du vingtième anniversaire de la Fédération Française de Judo<sup>8</sup>. Les mots de celui que tous désignent alors comme le « père du judo français » font écho aux remarques sur l'influence du culturel et du social décelée par Marcel Mauss dans la façon de marcher, de courir ou de nager. L'anthropologue en témoigne : « Il en est de même de toute attitude du corps. Chaque société a ses habitudes bien

---

<sup>7</sup> Jean-François Sirinelli, sous la direction de, *Histoire des droites en France*, vol. 2, *Cultures*, Paris, Gallimard, 1992, p. iii.

<sup>8</sup> Mikinosuke Kawaishi, « Vingt ans de Judo français », *Judo, Bulletin Officiel de la Fédération Française de Judo et de Jiu-Jitsu et de Collège des Ceintures Noires de France*, n° 53, mars 1956, p. 5.

à elle ». <sup>9</sup> L'« idiosyncrasie sociale » repérée par Mauss démontre le poids du culturel et du social dans l'exécution de gestes dont la forme pourrait ne sembler répondre qu'à la fonction. Le concept d'acculturation, qui est au cœur de cette approche, renvoie au processus d'influence par lequel se produisent les modifications qui résultent de l'interaction des deux cultures. La question se pose ainsi de distinguer, d'un point de vue historique, la part de la France et celle du Japon dans ce qui constitue le judo français. De la même façon, l'étude du phénomène d'acculturation devra isoler les transformations brutales résultant des démarches actives, individuelles et stratégiques, des évolutions plus lentes procédant de l'imprégnation culturelle de l'art japonais dans la société française.

Le second élément de la problématique renvoie à la notion d'altérité développée par Lafcadio Hearn. L'auteur qui fit connaître au monde le pays du Soleil Levant a posé comme un principe l'étrangeté et l'inintelligibilité du Japon à l'Occident. Fondée ou combattue, la théorie est vivace : « Tant qu'on étudie le Japon sous l'angle social ou culturel, on bute inévitablement sur la même question fondamentale ; quelle est l'origine des immenses différences entre les coutumes et les institutions japonaises et celles des autres pays ? », déclare l'analyste politique Van Wolferen <sup>10</sup>. L'énigme du Japon reste entière, qu'il s'agisse de sa puissance économique ou de ses techniques de combat, de l'éducation du corps et de l'esprit. Les liens sont devenus symboliques. La mystique orientale est une nébuleuse qui apparaît en France dans les années 1930 pour véritablement surgir après la Deuxième Guerre mondiale. La différence a l'effet d'un aimant. Doctrine insolite du corps, le judo possède une altérité absolue et fascinante qui rend l'ailleurs de l'Orient accessible. Parce qu'il propose une alternative aux modèles d'éducation en vigueur, le judo affirme le décalage des cultures. Il offre l'expérience d'un exotisme et propose un idéal nouveau de l'homme et de la société. Extérieur aux activités sportives d'inspiration anglo-saxonne ou de tradition française, l'art japonais affiche sa spécificité dans ses lieux de

<sup>9</sup> Marcel Mauss, « Les techniques du corps », in *Sociologie et anthropologie*, Paris, Quadrige/PUF, 1989 (1950), p. 365-386.

<sup>10</sup> Karel Van Wolferen, *L'énigme de la puissance japonaise, le peuple et la politique dans une nation sans État*, Paris, Laffont, 1990, 535 p.

pratique où la présence de maîtres se distingue de celle des instructeurs ou entraîneurs, comme les *dojo*, « salles où l'on étudie la voie », se séparent des gymnases et autres salles de sport<sup>11</sup>.

L'autonomie représente la troisième force d'enracinement du judo en France. Immédiatement le judo français se pose comme une entité distincte et non comme une réplique du judo japonais. Les préceptes du professeur Kawaishi ont fixé cette orientation, la création d'institutions et de règles spécifiques ont permis sa mise en œuvre. Le judo français est respectueux et admiratif du modèle japonais ; mais, il affirme sa singularité, à la fois technique, pédagogique et institutionnelle. Dans aucun autre pays, les judoka dirigeants n'ont manifesté la volonté et surtout réussi à donner à l'activité qu'ils organisaient une identité typiquement nationale. L'indépendance facilite et accélère l'adaptation et l'appropriation. L'analyse portera sur le processus d'émancipation et sur l'élaboration d'une spécificité double, héritée autant que construite. L'adaptation au mode de pensée occidental opère à un degré tel que le modèle français devient rapidement une influence en retour.

Acculturation, altérité et autonomie sont les facteurs de compréhension de la phase d'implantation du judo en France. Ils expriment toute la singularité de la discipline et expliquent à la fois sa position au sein du paysage des sports, de la culture et de l'éducation du corps en France et sa représentativité dans un judo international que les dirigeants du judo japonais n'ont pas voulu ou pas su réaliser.

Cette étude est le traitement de l'histoire du judo en France depuis ses origines à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin des années 1950. Trois parties sont distinguées. La première est consacrée aux aspects méthodologiques. La deuxième partie traite de la phase d'enracinement de la méthode japonaise dans la culture française. La période initiale jusqu'au début des années 1930 correspond à la phase de découverte et de premier contact durant laquelle, dans sa forme de jujutsu, l'art nippon est introduit en France et construit

<sup>11</sup> Les mots japonais apparaissent en caractères italiques et sont, en général suivis de leur traduction. Le « s » du pluriel de la langue française n'a pas été utilisé pour les mots japonais. Par ailleurs, un lexique des termes utilisés figure en annexe.

son image de technique invincible<sup>12</sup>. La méthode japonaise est alors synonyme de maîtrise du combat.

La troisième partie étudie la transformation progressive du jujutsu en judo et la bascule vers des finalités éducatives et spirituelles. La nouvelle destinée des techniques de combat s'accompagne de la construction d'une culture propre. C'est aussi à cette époque que se créent des traditions et des modes de sociabilité nouvellement adoptés et adaptés et que se constituent les institutions et les structures qui vont les pérenniser. Le judo est alors synonyme de maîtrise de soi.

La phase d'enracinement se termine. Une étape de large diffusion débute accompagnée d'un renouvellement de générations et d'un profond changement de valeurs. De nouvelles finalités émergent. L'art martial se transforme en sport moderne. Le temps rituel du judo est daté, bientôt mis à mal par le temps du sport. Après s'être substituée à la performance mesurée de l'athlète, l'expertise affichée par le grade recule devant les titres sportifs, le classement des compétiteurs devient concurrentiel de l'image respectée des ceintures noires constituées en collège. En 1960, l'art japonais est reconnu comme la première contribution du continent asiatique au monde du sport international<sup>13</sup>. La réussite du judo en France et l'action toute particulière de ses dirigeants sont déterminantes dans la décision prise par le Comité International Olympique. Cette époque de rupture marque la fin de l'étude.

<sup>12</sup> Conformément au système Hepburn modifié, la transcription jujutsu a été retenue, à l'exception des citations qui conservent la graphie d'origine.

<sup>13</sup> Lors de sa 58<sup>e</sup> session – nouvelle numérotation –, à Rome les 22 et 23 août 1960, le Comité International Olympique accepte, par 39 voix contre 2, l'inscription du judo au programme olympique.